



Direction générale de la Santé

Paris, le 23 juillet 2019

Communiqué de presse

Canicule intense et étendue Tous les acteurs mobilisés

Météo France confirme une canicule très sévère pour les journées de demain et jeudi : avec 80 départements en vigilance orange pour la journée de mercredi, c'est la quasi-totalité du territoire métropolitain qui est touché. Les températures seront très élevées, autour des 40°C, particulièrement dans les grandes villes, où les îlots de chaleur urbains peuvent accentuer localement le ressenti.

Compte tenu de ces températures exceptionnelles, il n'est pas exclu que certains départements soient placés en vigilance rouge pour la journée de jeudi.

A ces niveaux de température, des effets sanitaires graves peuvent être observés chez toute personne même jeune et en bonne santé, notamment dans le cadre d'une activité professionnelle exposée ou d'une activité physique si elle n'applique pas strictement les recommandations de prudence.

Compte tenu de cette situation exceptionnelle, les Autorités lancent un appel à la vigilance de chaque citoyen : les personnes en bonne santé, comme les plus vulnérables, sont incitées à appliquer les recommandations sanitaires et à limiter, autant que possible, leurs déplacements et leurs activités en extérieur pour éviter un malaise grave (activités physiques et sportives, activités culturelles...) et à reporter leurs activités non essentielles.

Pour ces deux jours, il est demandé aux organisateurs d'accueils collectifs de mineurs (accueils de loisirs, séjours de vacances et accueils de scoutisme) de ne pas prévoir de sorties sauf si ces dernières se déroulent dans des lieux plus frais sans nécessiter de déplacement exposant à la chaleur. Il leur est également demandé, le cas échéant, de modifier leurs activités afin de ne pas proposer la pratique d'activités physiques et sportives.

Il est également demandé aux employeurs de prendre toutes les dispositions nécessaires d'adaptation de l'organisation du travail pour garantir la santé et la sécurité des travailleurs, notamment en matière d'aménagement de la charge de travail, d'adaptation des horaires et de télétravail pour les agents qui en bénéficient.

En complément de l'appel lancé à chacun pour respecter les recommandations individuelles, le Gouvernement est également mobilisé pour que les mesures de protection collectives soient mises en œuvre sur le territoire.

Les préfets pourront prendre des mesures réglementaires de limitation ou d'interdiction d'activités, adaptées aux circonstances, en fonction de l'analyse de la situation, en lien avec les partenaires. Les activités des accueils collectifs de mineurs, les grands rassemblements, les manifestations sportives ou culturelles, pourront ainsi être annulées ou reportées. Les dispositifs de secours, et d'accès à l'eau seront renforcés.

Ils pourront également prendre les mesures de restriction de la circulation qui s'imposent en cas de concomitance avec un pic de pollution.

Les préfets veilleront également à augmenter le nombre de places d'hébergement d'urgence, à étendre les horaires d'ouverture des accueils de jour et à renforcer les maraudes pour prendre en charge les personnes précaires

Enfin, ils faciliteront les autorisations d'activité partielle sollicitées par les employeurs en raison de ces circonstances exceptionnelles.

Les maires poursuivront leur mobilisation de terrain pour l'accompagnement des personnes vulnérables isolées à domicile et inscrites sur les registres communaux, y compris après la fin de l'épisode caniculaire, les effets sanitaires de la canicule pouvant être retardés. Il est également recommandé que les maires organisent un accès quotidien à l'eau et aux salles rafraîchies pour ces personnes, en organisant par exemple des navettes de transport.

Enfin, les Agences régionales de santé (ARS) demanderont aux directeurs d'établissements médico-sociaux de renforcer la prise en charge en EHPAD et de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de leurs résidents, si nécessaire en activant leur plan bleu.

Les établissements de santé seront mobilisés pour veiller à la bonne continuité des soins et à la fluidité des parcours de soin.

La mobilisation de chaque citoyen, des acteurs de terrain et de l'ensemble du gouvernement est essentielle pour prévenir les effets sanitaires de ce nouvel épisode exceptionnel de canicule

Contact presse : presse-dgs@sante.gouv.fr Tel : 01 40 56 84 00